

## CORONAVIRUS COVID-19

# PROTOCOLE INTERNE SPÉCIFIQUE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA FANFARE ROYALE DE FERNELMONT

Version : 1.0.0

## EXPOSE PREALABLE

Le présent document a pour objectif de présenter les mesures spécifiques mises en place dans le fonctionnement de l'École de Musique de la Fanfare Royale de Fernelmont.

Il est établi sur base de la circulaire administrative informative intitulée "PROTOCOLE DE BASE POUR LES SECTEURS CULTURELS"<sup>1</sup> valide à partir du 1er septembre 2020, lui-même rédigé suite aux décisions du Conseil national de sécurité du 20 août 2020, converties en arrêté ministériel le 22 août, et qui remplace les versions précédentes<sup>2</sup>.

Ladite circulaire précise notamment textuellement ce qui suit : "(...) *Ces camps, stages et activités peuvent être organisés pour un ou plusieurs groupes de maximum 50 personnes comprenant les participants et les encadrants.*"<sup>3</sup>

Dès lors que la reprise des cours à tous les niveaux d'enseignement est réalisée dès ce 1er septembre 2020, il nous semble raisonnable de considérer, par analogie, que la rentrée est également possible pour l'École de Musique à compter sa séance d'inscription du **samedi 12 septembre 2020**, suivant le respect du protocole suivant :

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

### 1. Règles d'or

Rappel des règles d'or applicables sur tout le territoire belge :

- Respecter les règles d'hygiène ;
- Privilégier les activités en extérieur ;
- Port du masque ;
- Prendre des précautions supplémentaires pour les personnes à risque ;
- Respecter les distances de sécurité ;
- Respecter le principe de bulle restreinte (5 personnes en plus des personnes d'un même foyer).

---

<sup>1</sup> <http://www.culture.be/index.php?id=17847>

<sup>2</sup> Page 4 - 6. Adoption d'un protocole interne.

<sup>3</sup> Page 5 de la circulaire administrative informative intitulée "PROTOCOLE DE BASE POUR LES SECTEURS CULTURELS" précitée.

## **2. Distance physique**

Une distance de 1,5 mètre entre chaque individu est à respecter autant que possible. Pour les enfants de moins de 12 ans, aucune distanciation n'est requise. Les professeurs essaient toutefois de respecter autant que possible la distance avec les élèves de moins de 12 ans.

## **3. Port du masque**

Toute personne à partir de l'âge de 12 ans est obligée de se couvrir la bouche et le nez avec un masque ou toute autre alternative en tissu dans la salle où sont dispensés les cours..

Des règles spécifiques concernant le port du masque sont plus amplement détaillées ci-dessous sous le titre "RÈGLES SPÉCIFIQUES - 2. Déroulement des cours".

## **4. Ventilation et hygiène**

Il est préférable de permettre aux activités de se dérouler dans un espace extérieur, permettant une bonne ventilation naturelle.

Dans la mesure où les cours se donnent en intérieur, la salle sera ventilée et aérée par l'ouverture d'une ou plusieurs fenêtres.

Du savon et du gel hydroalcoolique seront à disposition pour permettre de se laver ou désinfecter régulièrement les mains.

Les surfaces de contacts fréquents et intensifs avec des parties du corps nues tels que poignées de porte, robinets, interrupteurs, etc. seront nettoyés avant et après chaque session de cours (NDLR : Cours dispensés sur une même journée).

Les tables et chaises seront nettoyées et désinfectées avant et après chaque session.

Ne devront pas être obligatoirement désinfectés : le matériel et les accessoires utilisés dans le cadre des cours, à la stricte condition de respecter un délai de mise en quarantaine de plus de 5 jours entre leur utilisation suivante<sup>4</sup>.

## **5. Communication**

Un affichage adéquat sera apposé dans la salle où sont dispensés les cours pour rappeler les gestes élémentaires de précaution face au virus.

Le présent protocole sera envoyé à chaque élève régulièrement inscrit (et/ou à ses parents pour les élèves mineurs) ainsi qu'aux professeurs, par mail, et sera accessible sur le site internet de la Fanfare à l'adresse [www.fernemont-music.be](http://www.fernemont-music.be).

Un exemplaire papier sera disponible si besoin dans la salle de cours et les éventuelles questions pourront être adressées au "point de contact CORONA" évoqué ci-après.

---

<sup>4</sup> Page 3 - 4. Les recommandations en matière de matériel - Circulaire du 8 juin 2020 à l'attention de l'ensemble des Centres d'Expression et Créativité et Fédérations de Pratiques Artistiques en Amateur

Chaque modification ultérieure des termes de ce protocole fera l'objet d'une communication spécifique aux élèves régulièrement inscrits et à leurs professeurs.

## **6. Respect du protocole interne**

Les dispositions tant générales que spécifiques de ce protocole interne s'appliquent à tous les élèves qui fréquentent les cours ainsi que leurs professeurs tant que des règles sanitaires seront imposées par les autorités compétentes.

Seuls les membres du Comité de la Fanfare seront en mesure de juger des suites à réserver aux cas de non-respect de ces dispositions.

Les sanctions pourront aller du simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive des cours.

Il est ici précisé que le présent protocole a été rédigé sous toutes réserves et sans reconnaissance préjudiciable possible envers la Fanfare Royale de Fernelmont, son Président ou son Comité.

Le risque zéro n'existant pas, la Fanfare Royale de Fernelmont, par l'intermédiaire de son Président et/ou de son Comité, décline en toute bonne foi toute responsabilité en cas de contamination au virus par un ou plusieurs élèves ou professeurs..

## **7. Point de contact CORONA**

Chaque opérateur culturel désigne un point de contact qui assure le suivi des mesures de sécurité avant et après les activités. Le point de contact de l'organisation est publié sur le site web de l'opérateur, de manière à ce que les centres de contact puissent les contacter pour le tracing.

Pour l'École de Musique de la Fanfare Royale de Fernelmont, ce point de contact sera :  
Madame Marie-Anne DENIS  
[ma.denis@belgacom.net](mailto:ma.denis@belgacom.net) - (0476) 55.13.09

## **RÈGLES SPÉCIFIQUES**

### **1. Inscriptions - Présences**

Seuls les élèves régulièrement inscrits pour l'année académique 2020-2021 seront autorisés à fréquenter la salle de cours.

En aucun cas le nombre de personnes présentes dans la salle ne pourra excéder 50 personnes.

Les présences seront consignées par le professeur sur un document qui sera communiqué dans les 24h au point de contact CORONA évoqué ci-avant.

Cette liste de présences sera exclusivement destinée au tracing en cas de sollicitation d'un centre de contact.

Chaque élève ou professeur qui fréquente la salle lors des cours marque implicitement son accord pour que son identité et ses coordonnées puissent être communiquées aux autorités compétentes qui le solliciteraient.

## **2. Déroulement des cours**

Les horaires des cours seront librement définis avec les professeurs concernés suivant le respect des dispositions de la Charte de l'Ecole de Musique.

Avant que l'accès à la salle ne soit autorisé aux élèves, le professeur aura préalablement vérifié que les dispositions précitées sous le titre "Ventilation et hygiène" sont strictement respectées.

Les cours seront dispensés dans la "grande" salle située en façade avant, à front de la rue Mahy.

Le local de cours dont l'accès se fait via la cour arrière ne pourra être utilisé qu'en cas de cours individuel (un professeur et un élève).

Les tables et chaises seront disposées de sorte à respecter, une fois assis, les distances de sécurité.

Le port du masque est obligatoire pour le professeur et les élèves de plus de 12 ans.

Une seule exception sera admise lors de la pratique de l'instrument et à condition de se trouver à une distance minimale d'1m50 des autres personnes présentes dans la salle de cours.

## **3. Accueil et retour des élèves**

Dans la mesure du possible, les accompagnants des élèves (parents, conjoints, etc.) resteront à l'extérieur de la salle de cours.

De même, ils veilleront également à respecter aux abords de la salle les règles de distanciation sociale et, si ce n'est pas possible, à porter un masque.

## **4. Fermeture de la salle**

La salle de cours sera fermée et le matériel utilisé désinfecté par le professeur à la fin de la session de cours.

## **CONCLUSION**

Le fonctionnement "classique" de notre Ecole de Musique est aujourd'hui remis en cause par la crise sanitaire que nous traversons depuis la mi-mars.

Il est dans notre intérêt commun de strictement respecter les mesures qui s'imposent pour limiter la propagation du virus sur notre territoire.

Nous en appelons donc à votre pleine et entière collaboration, dans la bonne humeur qui a toujours été celle de la Fanfare et de son École de Musique.

Pour le Comité,

**François MINET**

[fr.minet@gmail.com](mailto:fr.minet@gmail.com) - 0474/25.17.52

*Musicien et Président de la*

